

Compte rendu du Pré CHSCT du 3 février 2016

Etaient Présents

Pour l'Administration :

- Monsieur le Lieutenant Colonel René SPIES
- Monsieur le Commandant Rémi CAPART
- Monsieur Frédéric THIERY, DGR
- Monsieur Benoît THUMEREL, Directeur du Groupement Organisation et Pilotage RH
- Monsieur le Commandant Sébastien BOUCHE, Chef du Pôle HSCT
- Monsieur Arnaud DEVIN, Chef du Service Prévention des Risques Professionnels
- Madame Flore BATAILLE, Chef du Service Protection Sociale et Retraite
- Madame Barbara LEROY LAIDEBEUR, Chef du Service Relations Sociales
- Madame Céline LEJEUNE, Gestionnaire du Service Relations Sociales

Pour les Représentants du Personnel :

- Monsieur David MIRLAND, Monsieur François MASSIN, Monsieur Hugues TETAERT, Monsieur Guillaume PIWON, Monsieur Sébastien WATRY, Madame Valérie MULLOT, Monsieur Jean-François PANZERA, Monsieur Angélo CARLUCCI, Monsieur Sébastien FLAMENT, Monsieur Jérémy DOURS, Monsieur Mickaël DESLOOVER, Monsieur Jean-Rémy FAVIER, Monsieur Bernard MAJOT, Monsieur Grégory VERCOUTRE, Monsieur Bruno LESCORNEZ

1. Les modalités d'assurance

Madame Flore BATAILLE expose les différentes modalités d'assurance.

Remarques des Représentants du Personnel :

- ☞ Quelles sont les modalités concernant le remboursement des frais accessoires ?
 - ↳ Ces frais ne sont pas pris en charge. Seules les lésions le sont, pas le matériel. L'assurance personnelle de l'agent ou l'Union Départementale peut prendre en charge, au cas par cas.
- ☞ Les frais de rééducation et les remboursements de frais dentaires sont-ils pris en charge ?
 - ↳ Si ceux-ci sont prescrits et s'ils sont bien en lien avec l'accident, oui sans plafond. Pour les SPV, le plafond s'élève à 2000 euros par sinistre.
- ☞ Quel est le montant du capital décès octroyé ?
 - ↳ Le capital décès a été revu à la baisse par les textes pour les SPP et les PATS et s'élève à 13 600 euros. Pour les SPV, les frais funéraires s'élèvent à 1 609 euros.
- ☞ Problématique des prises en charge de capital décès lorsqu'il n'existe pas de mariage.
- ☞ Différence de traitement entre les Sapeurs Pompiers Professionnels et les Sapeurs Pompiers Volontaires.
 - ↳ Le maximum légal est appliqué par le SDIS du Nord.

2. Règlement intérieur et annexes du CHSCT

Remarques des Représentants du Personnel :

- Manque la pagination
- Calendrier prévisionnel et création de Commissions à valider en séances plénières
- Une solution doit être trouvée concernant les membres du CHSCT qui sortent de garde de 24h et qui sont convoqués dans le cadre de leurs missions HSCT.
- Concernant les sorties de garde, les suppléants ont vocation à remplacer les titulaires dans ce cas de figure. Une réflexion est toutefois en cours pour proposer d'autres solutions.

- Article 20 : demande de mentionner « lors de l'indisponibilité du Secrétaire, celui-ci désigne un membre disponible en accord avec lui-même pour assurer uniquement les échanges administratifs »
- Concernant l'article 20, cette phrase avait bien été prise en compte. Elle le sera dans la version définitive.

Annexe 1

Remarques des Représentants du Personnel :

- Problème lié à la définition du DGI. Proposée sur 3 axes par l'Administration. La limite des 3 mots n'est pas concevable. Demande le retrait de cette définition.
- Cette proposition sera faite au DDSIS. Mais ces points sont réglementaires et repris par toutes les circulaires.

➤ Proposition des Représentants du Personnel :

Parallèlement aux signalements DGI, systématiquement avant toute décision, le Secrétaire du CHSCT est averti immédiatement.

Cela éviterait les interprétations diverses des différents protagonistes.

- Il n'y a aucun droit de censure concernant les registres. S'il faut rappeler les règles régissant l'utilisation des registres aux différents Chefs de CIS ou Groupement, c'est envisageable.

Le Pôle HSCT a diffusé une note signée du DDSIS, accompagnée d'une affiche à exposer dans tous les sites du SDIS, qui précise le fonctionnement, le mode de saisine des différents registres et qui rappelle l'obligation de transmission de tous les signalements.

Une analyse en directe des DGI peut avoir lieu durant les week-ends et la nuit afin que l'imminence du danger soit traitée.

- Les Représentants du Personnel demandent que ce principe soit ajouté au logigramme.
- Demande acceptée.

➤ Demande d'explications concernant :

Annexe 1a « peut être différé selon la difficulté de réalisation »,

Annexe 1b « déclenchement de l'enquête HSCT (DD SIS, ACFI)

« peut être différé selon la difficulté de réalisation »,

- « peut être différé selon la difficulté de réalisation » : dans un souci de bon sens et de pragmatisme. Certaines procédures prennent du temps.

Le déclenchement des enquêtes HSCT est toujours le fait du DDSIS sur saisine, avis ou demande de l'ACFI.

- Les Représentants du Personnel estiment que dès lors qu'un DGI ou un accident a lieu, le déclenchement est obligatoire, même sans avis du DDSIS.

↳ Le DDSIS doit être informé de ce qui se fait dans son établissement et c'est lui seul qui déclenche l'ACFI.

- Problème concernant la rapidité de communication liée aux différents cycles de travail (week-end). Utilisation du CODIS comme intermédiaire envisagé.

↳ L'organisation d'un système d'astreinte est étudiée. Le CODIS est favorable à relayer les informations urgentes auprès des agents d'astreinte (par téléphone).

Ce point ne sera pas repris dans le règlement intérieur du CHSCT.

Annexe 2

Remarques des Représentants du Personnel :

☞ Noter « accord des membres du CHSCT » plutôt que « accord des Organisations Syndicales ».

↳ La modification sera prise en compte.

☞ Dans la phrase « cette visite pourra être un moment d'échange avec le personnel », remplacer « pourra » par « sera ».

☞ Concernant le questionnaire, préciser qu'il sera dématérialisé et que les données récoltées seront transmises au Secrétaire.

☞ Concernant les suites données aux visites et notamment pour la rédaction du PV, rajouter « pour ce faire, chaque membre se chargera de faire un compte rendu à l'aide du document visite et le transmettra au Secrétaire du CHSCT ».

☞ Associer le CHSCT au Pôle HSCT concernant le suivi des actions proposées.

↳ Ces ajouts seront pris en compte.

☞ Problématique de prise en compte de la résidence administrative dans la prise en compte des remboursements de frais de déplacement.

↳ Pour une prise en charge des frais de déplacement, la réunion doit avoir lieu soit en dehors du domicile, soit en dehors de la résidence administrative de l'agent. La question se pose sur l'interprétation des communes limitrophes. Une étude est amorcée par l'Administration.

☞ Concernant l'accès aux locaux du SDIS, une précision du type « sauf dans les locaux pour lesquels une habilitation est nécessaire ».

↳ Favorable.

Annexe 3

Remarques des Représentants du Personnel :

☞ La modification demandée lors du dernier CHSCT sur la lettre de cadrage a-t-elle été prise en compte (ajout du CHSCT en partenariat) ?

↳ Réponse affirmative.

Annexe 4

Remarques des Représentants du Personnel :

☞ Un retour de toutes les commissions devra être proposé.

Concernant la Commission Habillement et Matériel : demande de distinguer la Commission Habillement / EPI de la Commission Matériel ou créer une Commission EPI en plus.

→ Favorable à la Commission Habillement / EPI et à la Commission Matériel.

☞ Souhaite qu'un rappel soit fait sur les sujets à passer d'abord en CHSCT avant d'être présentés dans d'autres Commissions.

→ Le rôle des Commissions est pour l'Administration, de se pencher sur un aménagement ou une proposition d'aménagement de matériel. La Commission travaille avec l'Administration et le dossier passe en CHSCT qui le valide. La Commission ne prend pas de décision, elle oriente.

Ou une problématique est remontée par les représentants HSCT et une discussion a lieu avant les préconisations au CHSCT.

Annexe 5

Pas de remarques.

3. Point sur les enquêtes CHSCT

Accident du 16 août 2015 (CIS Maubeuge)

Remarques des Représentants du Personnel :

☞ Dédier un lieu fumeur en CIS

→ Il n'existe pas d'obligation pour la collectivité de mettre en place un endroit fumeur. Il faut éviter de fumer dans des endroits inappropriés.

La loi EVIN interdit de fumer dans les locaux et lieux publics.

Cette préconisation sera étudiée au sein de la Commission Addictologie (accord de l'ensemble des membres présents).

☞ Le Manugel et le savon ont le même emballage : bien démarquer les deux produits

→ Concernant l'emballage des produits, la préconisation a été transmise au Groupement Pharmacie.

☞ Quel objectif vise la 4^{ème} préconisation (activité de casernement le dimanche) ? Si l'accident avait eu lieu durant la nuit, aurait-il été préconisé de mettre en place des activités de casernement nocturnes ?

→ Les préconisations ressortent du groupe d'enquête. Elles ne sont pas figées et sont soumises au vote en CHSCT.

☞ Remplacer la préconisation 3 (cadre réglementaire) par « rappel de la loi »

Accident en intervention survenu le 26 novembre 2015 (CIS Fort Mardyck)

Une fiche de sécurité a été créée (sécurité lors de la manipulation des escaliers escamotables).

Accident en formation survenu le 12 novembre 2015 (CIS Marcq-en-Baroeul)

Remarques des Représentants du Personnel :

☞ Problème de compréhension de la note SSSM (procédure relative à la prise en charge de SP blessés) par les agents. La note ne semble pas efficace. Elle doit être revue. Cette procédure SSSM du 22 juin 2015 doit être supprimée. Celle-ci semble peut être efficace sur les gros accidents mais ne l'est pas du tout pour les petits (plusieurs cas depuis l'application de cette note).

⇒ Problème lié au sous-effectif à mettre en avant dans cette enquête.

↳ Les échanges concernant la note SSSM pourront avoir lieu en présence du Médecin Chef. La question du jour est de prendre position sur l'intégration de cette préconisation au sein de cette enquête ou non.

Le SSSM sera alerté sur le problème lié à cette proposition. Une réponse sera apportée au CHSCT.

Enquête détecteurs CO suite au signalement Danger Grave et Imminent

Remarques des Représentants du Personnel :

⇒ Les comptes rendus des réunions d'enquête ne sont pas complets.

⇒ L'enquête a-t-elle été menée de la meilleure façon et sans filtre ?

⇒ Plusieurs DGI ont été saisis, mais seul celui du CIS Lille Bouvines apparaît. Où sont les autres ?

↳ Tous les détecteurs CO ont été retirés et remplacés et toutes les dispositions sont prises pour que cela ne se reproduise plus. L'établissement a pris ses responsabilités.

⇒ Un mois après avoir relevé ce problème, un SPV a été victime d'une intoxication suite à défaut du détecteur mono gaz. Il semble que le problème ne soit pas entièrement résolu.

↳ Le principe de fonctionnement des détecteurs gaz fait que dans certaines conditions d'humidité, de température, de pression, de poussière, certaines lectures peuvent être erronées.

4. Point accidentologie et registres

Remarques des Représentants du Personnel :

⇒ Souhait d'avoir un tableau récapitulatif de toutes les saisies de registre SST, DGI, accidents avec les préconisations. Ces tableaux pourront être présentés et votés en séances plénières.

↳ Le logiciel HYGIE permettra la consultation par chaque agent de tous les signalements SST DGI.

⇒ Concernant la visite du CIS Cambrai, les demandes formulées par les représentants HSCT ont-elles abouti ? Souhaite qu'un point soit fait sur ce dossier, avec expertise sur la stabilité bâtementaire.

Un droit de retrait sera exercé par les personnels de ce CIS si rien n'est fait très prochainement.

↳ Le Groupement Bâtiment va être saisi afin d'avoir des éléments à présenter au CHSCT.

La stabilité de l'édifice va être analysée.

5. Présentation des affiches registres de sécurité

Remarque des Représentants du Personnel :

⇒ Souhait que l'ensemble des acteurs HSCT soit spécifié sur l'affiche. Les représentants du personnel avaient fourni un document de ce type et n'a pas été retenu alors qu'il était limpide et complet.

↳ Il est proposé de demander aux Chefs de CIS de reprendre le numéro du Secrétaire Adjoint du CHSCT sur les affiches avant de les exposer dans leur CIS.

6. Restructuration et déménagement bâtementaire

Remarques des Représentants du Personnel :

➤ Les arguments des représentants du personnel pourront-ils être communiqués lors de la séance de CHSCT, notamment concernant certaines anomalies relevées sur Douai ?

↳ Réponse favorable.

➤ Certains lieux ont été oubliés : rue de l'hôpital militaire et déménagement au CODIS CTA à Villeneuve d'Ascq.

Demande d'organisation d'une visite rue de l'hôpital militaire.

7. Protocole hygiène des cuisines

Pas de remarques.

8. Présentation du logiciel HYGIE

Présentation par projection.

Remarque des Représentants du Personnel :

➤ Accès au logiciel sur un poste SDIS exclusivement. N'est-il pas envisageable de faire comme la messagerie Agora qui permet une consultation sur des postes extérieurs au SDIS ?

↳ Pour des raisons de sécurité, les serveurs du SDIS ne peuvent pas être accessibles de l'extérieur.

La question sera posée au Groupement Informatique.

9. Formation des ADP

Remarque des Représentants du Personnel :

➤ Lors d'accident de service par exemple, les ADP sont convoqués à la première réunion et pas à la deuxième (CIS Maubeuge et CIS Marcq-en-Baroeul par exemple).

Par ailleurs, les réunions doivent se faire sur les mêmes sites.

↳ Le parti pris initial est de dire que l'ADP permet de faire la lumière sur ce qui s'est passé et faciliter la rencontre des personnels, anticiper et agir en tant que facilitateurs.

La deuxième réunion est une réunion de spécialistes (arbre des causes). Parfois, il est possible qu'une rencontre des personnes non disponibles lors de la première réunion soient mise en place à la deuxième mais ça n'est pas l'objet principal de cette deuxième rencontre.

10. Questions des membres du CHSCT

1. DGI COEPT : suites données au CHSCT du 19 octobre 2015 :

↳ Le DDSIS évoquera le sujet lors de la prochaine séance de CHSCT.

2. Sangles des masques APR

↳ La question sera traitée en Commission Matériel afin d'apporter des réponses en CHSCT.

3. Sous-effectif dans les engins au départ

↳ Cette question sera posée au Président en Instance. Pas de réponse à apporter sur ce sujet aujourd'hui.

11. Points à inscrire à l'ordre du jour du CHSCT

Remarques des Représentants du Personnel :

➡ Evocation du cas de l'AEL du CIS Maubeuge lors de la prochaine séance de CHSCT.

➡ Agents qui attendent une mobilité : Que va-t-il se passer cette année et l'année prochaine concernant les demandes de mobilité ?

➡ Reparler du DGI du CIS Dunkerque, levé alors que les mesures de protection des agents ont été conservées sur site.

➡ DGI du COEPT : des préconisations ont été faites suite à l'enquête mais d'autres préconisations sont arrivées plus tard.

➡ Les livrets doivent reprendre l'ensemble des préconisations, pas que les premières et celles-ci doivent être toutes votées.